

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES 2025-2026
INSTITUT DE FORMATION EN PÉDICURIE-PODOLOGIE DU CHU DE BORDEAUX

1^{ERE} ANNÉE FORMATION PÉDICURIE-PODOLOGIE

1^{ERE} ANNÉE FORMATION PÉDICURIE-PODOLOGIE

SEMESTRE 2		Référentiel									Session 1		Session 2	
Domaines	UE	ECTS*	Coeff UE*	H CM	H TD	H TP	H Total	Total Domaines	Responsable	Modalités	Durée	Modalités	Durée	
1. Sciences physiques, médicales et biologiques	UE 1.4 : anatomie, physiologie, biomécanique et cinésiologie du système locomoteur.	2	2	25	5				D. Liguoro	Ecrit (rédactionnel et/ou QCM) + Pratique	<u>Ecrit : 1h</u> + <u>Pratique : 20 min</u>	Ecrit (rédactionnel et/ou QCM) + Pratique	<u>Ecrit : 1h</u> + <u>Pratique : 20 min</u>	
	UE 1.6 : anatomie et physiologie du système neuromusculaire.	2	2	30	5				J-A. Micoulaud -Franchi	Ecrit (rédactionnel et/ou QCM)	1h	Ecrit (rédactionnel et/ou QCM)	1h	
	UE 1.15 : pharmacologie et thérapeutiques 1.	1	1	15	0				M. Molimard	Ecrit (rédactionnel et/ou QCM)	30 min	Ecrit (rédactionnel et/ou QCM)	30 min	
2. Sciences humaines, sociales, droit et gestion	UE 2.1 : psychologie.	1	1	10	5				Célyka MARZAL	Ecrit (rédactionnel et/ou QCM)	30 min	Ecrit (rédactionnel et/ou QCM)	30 min	
3. Sciences et fondements de la pédicurie-podologie	UE 3.2 : introduction au raisonnement clinique et à la méthodologie du diagnostic en pédicurie	3	3											
4. Pratiques cliniques et thérapeutiques en pédicurie-podologie	UE 3.3 : méthodes d'évaluation en pédicurie-podologie.	3	3											
	UE 4.3 : les étapes et protocoles de l'examen clinique en pédicurie-podologie.	3	3											
	UE 4.7 : techniques de fabrication des orthèses plantaires.	2	2											
5. Méthodes et outils de travail	UE 4.11 : traitements par pansements et contentions.	2	2											
	UE 5.5 : anglais professionnel.	1	1	0	15			e-learning médical world	E-learning "médical world" - 100% du parcours fait + 80% du parcours validé	30 min	Ecrit (rédactionnel et/ou QCM)	30 min		
	UI 6.2 – évaluation de situation	5	5											
Formation clinique (stages)		5	5											

* Le nombre de crédits affecté à chaque unité d'enseignement est utilisé comme coefficient pour le calcul des moyennes générales en fin de chaque semestre. (article 6)

Modalités de validation des UE :

Les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant a obtenu la moyenne à chacune d'entre elles, ou par application des modalités de compensation prévues ci-dessous.

La deuxième session concerne les rattrapages des deux semestres précédents.

Lorsqu'une UE a été présentée aux deux sessions, la 2^{ème} note est retenue. (article 8)

Compensation des notes :

Pour les UE 5.2 et UE 5.5 du semestre 1, la compensation des notes s'opère entre les deux unités d'enseignement en tenant compte des coefficients attribués à chacune, à condition qu'aucune des notes obtenues par le candidat ne soit inférieure à 9 sur 20.

Les autres UE de l'année ne donnent pas lieu à compensation.

Modalités de validation des semestres : (article 11)

Une commission semestrielle d'attribution des crédits est mise en place dans les instituts de formation de pédicurie-podologie. Celle-ci se prononce sur la validation des unités d'enseignement et de la formation clinique et sur la poursuite du parcours de l'étudiant.

Passage 1A à 2A : (article 12)

Validation de S1 et S2 OU validation de S1 ou S2 au complet OU validation des UE équivalent à 48 crédits (/60) au cours de S1 et S2

Autorisation de redoublement 1A :

Validation de 30 à 47 crédits au cours de S1 et S2 (après avis CAC, peuvent être autorisés à suivre quelques UE de 2A)

OU validation < 30 crédits (après avis de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants)

Les étudiants autorisés à redoubler conservent le bénéfice des UE validées